

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Droit

- Université d'Angers - UA

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ de formation : Droit, économie et gestion

Établissement déposant : Université d'Angers - UA

Établissement cohabilité : /

La licence *Droit* offerte par l'Université d'Angers est une formation dispensée sur trois ans selon une construction alliant enseignements juridiques fondamentaux et spécialisation progressive en troisième année de licence (L3) qui prépare aux différents types de mentions de master proposés par la suite (*Droit public*, *Droit privé*, *Droit des affaires*).

Les unités fondamentales portent sur le droit international, le droit public, et le droit social. Y est également inclus l'enseignement d'une langue étrangère. La formation est déployée sur deux sites : Angers et Cholet

Les enseignements y sont donnés sous la forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD). Les exercices méthodologiques pratiqués : commentaire de texte ou d'arrêt, étude cas et dissertation permettent l'acquisition des techniques de raisonnement propres aux métiers du droit.

La formation se développe dans un double environnement scientifique et professionnel. Elle est adossée au centre de recherche Jean Bodin (équipe d'accueil EA-4337) dont certains membres assurent des enseignements théoriques, et bénéficie de partenariats professionnels pour réaliser les enseignements pratiques et offrir des stages facultatifs aux étudiants.

La formation débouche sur la délivrance du diplôme de licence qui permet soit une insertion professionnelle immédiate soit une poursuite d'études en Master.

Synthèse de l'évaluation

La licence *Droit* offerte par l'Université d'Angers est une formation de construction classique qui conjugue rigueur et progressivité. Sa conception et son organisation pédagogique permettent aux étudiants d'acquérir en trois ans les connaissances et les compétences fondamentales indispensables à une poursuite d'études et à l'exercice des métiers du droit.

La formation a su développer une politique offensive de recrutement à destination de plusieurs types de publics grâce à des initiatives d'accompagnement destinées aux lycéens et aux primo-entrants, ou en imaginant des passerelles entre le droit et les formations de santé. La pratique de la validation d'études (VE) ou de la validation des acquis de l'expérience (VAE) participe également de cette politique. Sans doute cela explique-t-il la régulière progression des effectifs notamment sur le site de Cholet.

Les équipes pédagogiques de la licence associent judicieusement personnels académiques et praticiens du droit pour garantir la dimension scientifique de la formation et son ouverture aux milieux professionnels. L'encadrement pédagogique de bonne qualité est assuré par une équipe nombreuse, voire pléthorique avec une multiplication des structures.

La professionnalisation reste classique à ce niveau de formation. Elle procède essentiellement de la composition des équipes pédagogiques et de la nature des exercices méthodologiques pratiqués.

Des insuffisances déjà signalées dans la précédente évaluation et pour lesquelles aucune correction n'a été apportée notamment dans le domaine de l'ouverture internationale, et des procédures de suivi et d'évaluation demeurent.

Les outils pédagogiques sont classiques: cours magistraux et travaux dirigés dispensés en présentiel. Le recours au numérique demeure insuffisant.

L'ouverture internationale est encore médiocre malgré les efforts récemment faits par l'établissement pour développer partenariats européens et internationaux. L'enseignement d'une langue étrangère obligatoire tout au long de la licence facilitera sans doute cette ouverture, à condition toutefois de la délivrance d'une certification.

Enfin le suivi des diplômés est encore déficient faute de véritables outils de suivi. La poursuite d'études en master de la plupart des étudiants ne justifie en rien cette insuffisance.

Points forts :

- Politiques de recrutement et d'accueil des primo entrants.
- Construction solide et progressive de la formation qui assure acquisition des fondamentaux et progressivité des connaissances.
- Enseignement des langues.

Points faibles :

- Insuffisance d'utilisation du numérique.
- Graves insuffisances déjà signalées dans la précédente évaluation et pour lesquelles aucune correction n'a été apportée notamment dans le domaine de l'ouverture internationale.
- Insuffisance des procédures de suivi et d'évaluation.

Recommandations :

- Maintenir la construction actuelle de la formation en y intégrant une ouverture internationale et en modernisant les pratiques pédagogiques.
- Développer le suivi des étudiants.
- Développer la pratique du numérique.
- Clarifier le rôle et les responsabilités des différentes structures dans la pilotage de la licence.
- Les stages aujourd'hui facultatifs mériteraient d'être rendus obligatoires, prolongés dans leur durée et véritablement intégrés au cursus suite à une épreuve de validation.
- Des efforts importants à faire dans le domaine de l'ouverture internationale, et des procédures de suivi et d'évaluation

Analyse

Adéquation du cursus aux objectifs	La licence <i>Droit</i> de l'Université d'Angers vise l'acquisition de connaissances juridiques fondamentales et des compétences propres à la discipline telles que logique démonstrative, analyse critique des textes, raisonnement déductif et inductif..... La construction de la formation est à la fois équilibrée et progressive. Elle repose sur des enseignements fondamentaux dispensés au cours des quatre premiers semestres complétés par l'introduction de matières plus spécialisées voire annexes lors des deux derniers semestres. Les outils pédagogiques mis en place (cours magistraux et travaux dirigés en petits groupes) et les exercices méthodologiques proposés (commentaires de textes et d'arrêt, études de cas et dissertation) doivent permettre d'atteindre les objectifs visés.
Environnement de la formation	La formation se déploie dans un environnement riche et classique : qu'il s'agisse des milieux institutionnels (Barreau, magistrature, chambres régionales des huissiers, chambre interdépartementale des notaires, administration pénitentiaire) ou professionnels (Centre départemental de l'accès au droit) L'adossement à la recherche est réalisé grâce aux liens établis avec le

	Centre Jean Bodin (équipe d'accueil - EA 4337), et l'école doctorale « droit et sciences politiques ». Le développement de la formation sur deux sites, Angers et Cholet dont les effectifs sont en constante progression atteste de sa pertinence
Equipe pédagogique	L'équipe pédagogique, composée à 70 % d'académiques et rattachée au centre de recherche Jean Bodin garantit la qualité scientifique de la formation. Des praticiens vacataires dispensent nombre d'enseignements pratiques et assurent son ouverture professionnelle. L'encadrement de l'équipe est bien doté avec : - un responsable du diplôme chargé de coordonner tout ce qui concerne le diplôme - un responsable de chaque année de licence, chargé du suivi pédagogique des étudiants et de la présidence des jurys d'examens de l'année à laquelle il est affecté. - un conseil de perfectionnement et une commission pédagogique qui réunissent ces différents responsables et l'ensemble des intervenants pour siéger, le premier à l'issue de chaque semestre, le second à l'issue de chaque session de jury. Le rôle, les attributions et les responsabilités de ces différentes structures restent flous d'autant que s'y ajoutent réunions de section et du département droit et réunions du comité de direction.
Effectifs et résultats	Les effectifs sont en régulière progression notamment sur le site de Cholet. Le recrutement de titulaires de bacs généralistes est essentiellement régional. On déplore l'absence d'information sur les résultats obtenus au terme de chacune des années de la formation. Il semble que la poursuite d'études en master soit quasi systématique ce qui rend la question de l'insertion professionnelle sans objet.

Place de la recherche	L'appartenance de la majorité de l'équipe pédagogique au centre de recherche Jean Bodin est favorable à l'initiation à la recherche des étudiants. Elle leur permet d'acquérir des bases solides pour une éventuelle poursuite d'études en master. Des conférences métiers incluant la présentation du métier d'enseignant-chercheur renforcent cette dimension. Les conférences et colloques scientifiques proposés par le centre Jean Bodin sont ouverts aux étudiants dès la première année de licence
Place de la professionnalisation	La professionnalisation de la formation est très classique et dépourvue d'originalité. Le contenu de la formation notamment dans ses aspects méthodologiques prépare les étudiants à entrer dans le monde professionnel juridique et leur permet d'acquérir les compétences indispensables à l'exercice des métiers du droit. La composition de l'équipe pédagogique associant nombre de professionnels pour les enseignements pratiques va dans le même sens. Un forum des métiers ouvert à tous les étudiants de licence contribue aussi à la professionnalisation. La fiche RNCP est présente et bien renseignée.

Place des projets et stages	La place des projets et des stages reste très insuffisante. En effet la présence d'une unité « projet professionnel personnel de l'étudiant » (PPPE) en semestre 4 reste « de circonstance » puisqu'elle ne donne lieu à aucune évaluation et ne permet pas le gain d'ECTS. Les stages restent « de découverte » car facultatifs. Ils sont de courte durée (trois semaines) et donnent lieu à un court rapport de stage mais ils ne sont pas pour autant « validants ». Ils mériteraient d'être développés et « pensés » notamment en L3 en s'appuyant sur le portail mis en place par l'établissement « IP'on line » (insertion professionnelle en ligne) outil centralisateur des informations en ce domaine.
Place de l'international	Les enseignements de langue étrangère (anglais ou espagnol) obligatoires sur les trois années de la formation et dispensés selon des volumes horaires significatifs devraient contribuer à terme à améliorer une ouverture internationale encore très insuffisante. On apprécierait que ces enseignements de langue puissent déboucher sur la délivrance d'une certification.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Le recrutement très actif vise plusieurs voies d'accès à la licence ouverte, outre aux titulaires des bacs traditionnels, aux procédures d'admission parallèle grâce à la « validation des études » et à la « validation des acquis de l'expérience (VAE). L'accompagnement des étudiants commence dès la classe de terminale avec conférences de présentation des métiers du droit, ouverture de certains cours à des publics de lycéens, puis pratique d'une « orientation active à partir de la plateforme « admission-post-bac »(APB), et semaine d'intégration obligatoire pour les primo-entrants. Des passerelles désormais classiques dans les universités pluridisciplinaires sont offertes aux étudiants des filières santé en situation d'échec moyennant des aménagements de programme
Modalités d'enseignement et place du numérique	L'enseignement composé essentiellement de cours magistraux et de travaux dirigés, s'il reste très classique, est pertinent au regard des bases juridiques à acquérir au cours de ces trois premières années. Néanmoins on souhaiterait qu'un effort soit fait en direction du numérique dont l'utilisation reste marginale : la plateforme Moodle n'est utilisée que comme outil de dépôt de documents. Une utilisation plus large permettrait une ouverture à la formation continue. Les étudiants ne semblent pas initiés à l'utilisation des bases de données juridiques pourtant désormais indispensables dans la pratique des métiers du droit
Evaluation des étudiants	L'évaluation des étudiants reste très classique et conjugue les résultats d'examens terminaux (écrits et oraux) et de contrôle continu. Deux sessions d'examen sont ouvertes. Tous les enseignements sont affectés d'ECTS Des jurys se tiennent en fin de semestre selon les règles d'une « charte des examens » adoptée en Conseil d'Administration (8 membres minimum pour la tenue d'un jury).
Suivi de l'acquisition des compétences	Aucune information n'est fournie concernant les modalités de suivi d'acquisition des compétences. L'annexe descriptive au diplôme (ADD) n'est pas fournie.
Suivi des diplômés	Les outils de suivi des diplômés font manifestement défaut. Quelques chiffres relativement anciens laissent apparaître un taux de réussite relativement faible en première année de licence mais en nette amélioration par la suite qui approche les 78 % en L3. La poursuite d'études en master semble très majoritaire ce qui laisse quasiment sans objet la question de l'insertion professionnelle

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Des structures existent, souvent en nombre, mais la restitution de leurs analyses fait totalement défaut. Dès lors on ne perçoit pas leur utilité et il est impossible de dire en quoi leur travail et leurs observations ont permis d'améliorer la qualité d la formation.
---	---

Observations de l'établissement

Evaluation des formations

Observations de l'Université d'Angers

Identification de la formation

Champ de formation	Droit, économie et gestion
Type (Licence, LP, Master)	Licence
Intitulé du diplôme	Droit
Responsable de la formation	Marc Bouvet, Professeur des Universités à l'Université d'Angers

Synthèse de l'évaluation

Recommandations	
Observations	Engagement à suivre les recommandations du rapport de l'HCERES.

Analyse

Place des projets et stages	
Observations	Point faible souligné par le rapport de l'HCERES qui semble fondé. La plupart des étudiants Angevins de L2 et L3 font un ou plusieurs stages durant leur cursus de Licence. Cependant, il est vrai que les stages sont facultatifs et ne donnent lieu à aucune validation dans le cadre du contrôle des connaissances. Deux difficultés pratiques expliquent cette situation : il est difficile de banaliser une période pour des stages obligatoires dans le cadre d'un calendrier universitaire très contraignant ; il est très difficile de trouver autant de stages qu'il y a d'étudiants. L'équipe de Licence de droit est bien consciente du problème et s'engage à tout faire pour instituer un stage obligatoire d'un mois en L3 avec validation (note et ects) dans la nouvelle offre de formations.

Place de l'international	
Observations	Point faible souligné par le rapport de l'HCERES qui mérite d'être nuancé. De nombreux cours de droit international et de droit européen sont dispensés en L1, L2, L3 par des enseignants-chercheurs spécialisés dans ces domaines. De nombreuses conférences sont assurées à la fois par des enseignants-chercheurs de l'Université d'Angers et des intervenants extérieurs de renom. La place des langues vivantes étrangères est forte en L1, L2, L3 comme le souligne d'ailleurs le rapport de l'HCERES. Un nombre croissant d'étudiants entrants et sortants participent à des programmes internationaux comme Erasmus et BCI Québec. Il est vrai que de nombreux étudiants Angevins ne semblent pas intéressés par ces programmes. L'équipe de Licence de droit s'engage à souligner auprès des étudiants le grand intérêt de la mobilité internationale.

Modalités d'enseignement, place du numérique	
Observations	Sur les modalités d'enseignement en général, point fort souligné par le rapport de l'HCERES. Remerciements et aucune observation particulière. Sur la place du numérique, point faible souligné par le rapport de l'HCERES qui mérite d'être nuancé. La plateforme Moodle n'est pas seulement utilisée comme un outil de dépôt de documents. Un nombre croissant d'enseignants-chercheurs et de chargés de travaux dirigés se servent de la plateforme Moodle pour développer leurs enseignements de manière fructueuse en échangeant de manière novatrice avec les étudiants. Par ailleurs, contrairement à ce qui est écrit dans le rapport de l'HCERES, les étudiants sont fortement initiés à l'utilisation des bases de données juridiques en partenariat présentiel avec la Bibliothèque Universitaire d'Angers dans le cadre des travaux dirigés de droit des obligations et de droit administratif au semestre 3 de la L2.

Suivi de l'acquisition des compétences	
Observations	Point faible souligné par le rapport de l'HCERES qui mérite d'être nuancé. Contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport, il existe un réel suivi de l'acquisition des connaissances.

Suivi des diplômés	
Observations	Point faible souligné par le rapport de l'HCERES qui semble fondé. Il n'existe effectivement aucun véritable outil de suivi. L'équipe de Licence de droit s'engage à mettre en place de tels outils. La Faculté s'engage à mettre en place de tels outils, dans une perspective de développement de ses relations avec les anciens étudiants.

Conseil de perfectionnement Procédures d'autoévaluation	
Observations	Point faible souligné par le rapport de l'HCERES qui mérite d'être nuancé. Les structures existent et ont déjà commencé à restituer les analyses.

Observations générales	
Tous nos remerciements aux auteurs du rapport de l'HCERES pour avoir souligné les nombreux points forts de la Licence de droit de l'Université d'Angers. Certaines critiques méritent d'être nuancées et s'expliquent sans doute par le défaut de communication de documents et d'informations qui figuraient normalement à l'origine dans le dossier. Certaines critiques semblent fondées et l'équipe de la Licence de droit s'engage à y remédier en suivant les recommandations du rapport de l'HCERES.	

Christian ROBLEDO

Président de l'Université d'ANGERS

